



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :**

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville le 4 juin 2019, laquelle se tiendra immédiatement après la fin de la séance du conseil d'agglomération fixée à 19 h, à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2019-40023 :

Nature et effets : La demande porte sur l'autorisation de régulariser le balcon en marge avant au lac à 5,99 mètres de la ligne des hautes eaux (soit dans la rive), alors que la réglementation exige une distance minimale de 10 mètres de la ligne des hautes eaux.

Localisation : Partie du lot 22, rang 03 du cadastre officiel du Canton de Marchand
321, chemin du Lac-aux-Bois-Francis Ouest,
Matricule : 9836-58-2029.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 17^e JOUR DE MAI 2019

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe